PERMANENT.PLOT.CH

Code déontologique

Origine des données

Le projet PERMANENT.PLOT.CH (abrégé PPCH) gère les données de carrés permanents (PP) provenant:

- de la bibliographie (livres, publications, carnets de notes personnels);

- d'autres banques de données;

- de personnes physiques ou morales (études en cours ou terminées dans les universités, suivis de bureaux privés, …).

Protection des données

Les observations de terrain confiées à PPCH par des tiers (personnes physiques ou morales) sont confidentielles. PPCH s'engage ainsi à ne pas publier ou distribuer des données âgées de moins de 20 ans sans l'accord explicite de la personne ou de l'institution qui les a fournies.

Le gestionnaire de la base PPCH se réserve la possibilité d'utiliser les données pour des travaux de synthèses au niveau national, et de transmettre au Centre du réseau suisse de floristique (CRSF) les informations concernant la répartition des espèces.

Options proposées aux propriétaires des données

Lorsque des données sont transmises à PPCH, trois possibilités sont offertes:

P1: les données restent à l'usage strict du propriétaire. Elles ne sont diffusées qu'avec son consentement, mais sont libérées 20 ans après la date du dernier relevé connu.

P2: comme P1, mais une durée de protection plus courte est acceptée par le propriétaire (1, 2, 5, 10 ou 15 ans). La protection peut également s'arrêter à la fin du projet, lors de la publication des résultats.

P3: les données sont en libre accès.

Lorsqu'il s'agit de mandats confiés par la Confédération, un canton ou une autre communauté à un bureau privé, le mandant est considéré comme le propriétaire des données, mais le bureau sera si possible également consulté.

Sauf cas particuliers, les recherches universitaires jouissent d'une protection P2 (jusqu'à publication des résultats).

Les données issues de la bibliographie sont déjà librement distribuées et sont donc en libre accès (P3). Il en est de même pour le contenu des carnets de notes de botanistes décédés, qui sont considérés sans propriétaire.

Le propriétaire qui a mis ses données à disposition (P2 à la fin du temps réservé et P3) sera autant que possible informé de l'utilisation qui en est faite.

Transmission des données

Le gestionnaire de la base PPCH est apte à transmettre les données suivantes:

LB: liste brute des PP associés à une région, à un milieu ou à des interventions particulières (type de fauche, renaturalisation, …). Cette liste ne contient que le nom de la commune, l'altitude, l'exposition, le milieu, le type d'exploitation et les années de relevés;

RC: les relevés complets effectués dans un PP;

PG: la position géographique et la localisation précise d'un PP.

Confidentialité des renseignements fournis, limites d'utilisation

Les listes brutes (**LB**) peuvent être fournies librement par le gestionnaire de la base PPCH, sans avoir besoin de demander l'autorisation des propriétaires des données. Ces listes ne servent qu'à connaître le contenu de la base et estimer l'usage qui pourrait en être fait. Elles ne fournissent aucun renseignement scientifiquement exploitable. A l'avenir, ces données devraient être en libre accès via internet.

Le relevés complets (**RC**) d'un PP ne seront distribués qu'en fonction des protections qui leurs sont attribuées. Il se peut que seule une partie des relevés puisse être transmise. Une fois transmis, ils peuvent être utilisés pour des analyses, mais leur publication détaillée est soumise aux restrictions imposées par le (les) propriétaire(s) et la diffusion à des personnes tiers est interdite.

La position géographique (**PG**) est transmise dans le but de relever à nouveau le PP. La personne reste alors propriétaire des nouveaux relevés, mais doit les ajouter à la base PPCH. Elle n'est pas autorisée à publier la position des PP, ni à la transmettre à des personnes tiers (à moins qu'ils soient classés P3). Elle est libre d'utiliser ses propres relevés, mais les relevés précédents effectués sur les PP sont soumis aux restrictions données ci-dessus (RC).

Le nom des auteurs originaux (avec référence s'il y a lieu) ou des propriétaires doit être cité dans toutes publications ou rapports se basant sur des données transmises par PPCH.

Retour attendu des utilisateurs et copyright

Les utilisateurs de données transmises par PPCH s'engagent à compléter la banque de données avec les relevés qu'ils auront effectués et les éventuels nouveaux PP mis en place. A la fin du projet, ils envoient également à PPCH une copie du ou des articles publiés à partir des données obtenues sur les PP. Ceux-ci seront incorporés dans la bibliothèque de la banque de données.

Le copyright (© PERMANENT.PLOT.CH, Lausanne) sera indiqué lors de la publication de résultats obtenus sur la base de données transmises par PPCH.